

“Il y a beaucoup de jeunes gens qui s'établiraient dans la seigneurie dont nous avons parlé plus haut (de Lanaudière) s'ils pouvaient y avoir des terres, ce qui serait pour eux un grand avantage : leurs parents étant à proximité pourraient leur aider à avancer leurs terres.

“Il y a un autre circuit de terre près du lac Maskinongé qui paraît très avantageux pour la culture ; on suppose et avec raison qu'il appartient à la Couronne. Plusieurs personnes s'y sont établies, le seigneur les a troublées et les a réduites à être fermiers sur leurs terres.

“Les causes qui ont retardé et qui continuent à retarder l'établissement des terres dans les anciennes seigneuries de ce pays sont que les seigneurs ne veulent pas concéder quoique souvent requis de le faire. Ils trouvent plus avantageux de louer leurs sucreries à un haut prix, faire couper tout le bois de pin, de cèdre, etc., ou le vendre ou le faire scier à leurs moulins ; de sorte que par la suite ceux qui s'établiront sur ces terres auront peine à trouver du bois pour y bâtir des maisons. (1)

“Quant aux townships, il n'y a personne dans cette paroisse qui cherche à aller s'y établir parce que ordinairement ces terres-là sont, la plus grande partie, données à des Américains, et la manière de vivre des Canadiens ne peut sympathiser avec ces gens-là ; et de plus, on les préfère aux Canadiens. Voilà, je crois, les causes pour lesquelles les Canadiens ne vont point s'établir dans les Townships ; cela, et le refus de concéder des seigneurs, est cause que beaucoup de jeunes gens s'engagent pour les sociétés du Nord-Ouest, ôtent des bras à l'agriculture et reviennent de là paresseux et ivrognes, et ne font jamais de bons cultivateurs.”

Les colons anglais n'aimaient guère le système seigneurial ; aussi préféraient-ils aller prendre des terres dans les cantons. Le gouvernement leur fournissait des lots gratuitement et les aidait de toutes manières pendant les premières années de défrichement.

Ce fut ce qui poussa les premiers colons de Saint-Gabriel à dédaigner les terres encore non-cédées de la seigneurie, et à venir s'établir à 9 lieues des établissements, dans un endroit inaccessible autrement que par la rivière.

Comme nous l'avons vu, ce calcul fut déjoué par Pothier qui les réduisit en servitude et les traita avec autant de rigueur que s'ils se fussent fixés dans la seigneurie.

(1) Note.—M. Marcoux a été quelque peu pessimiste sur ce point, puisqu'après un siècle de défrichements et d'exploitation, nos forêts sont encore riches en bon bois ; seuls le pin et le cèdre se font rares.